

TABLEAU SYNOPTIQUE DES PRIORITES D'ENCEPAGEMENT DE CHAQUE SECTEUR COMMUNAL - COMMUNE DE MARTIGNY-COMBE

Pour de plus amples détails, se référer au descriptif de chaque secteur

SECTEURS D'ENCEPAGEMENT AVEC LES PRINCIPAUX NOMS LOCAUX OU CADASTRAUX									
A	B	C	D	E	F	G	H		
Les Bans, Le Liappey, Coquempey, Comballes, Champorthey, Les Bellaines, Soleil	Sur Les Scex, Les Lentillères, Champorthey, Les Comballes, Le Liappey, Châbiets, Béranger, Les Pâles, Les Ecottins, Le Perrey, La Vidondée, Les Bans, Le Châteils	Soleil, L'Arbignon	Les Creusats	Plan-Cerisier, Le Perrey	Sommet des Vignes	Les Ecottins, Forêt, Les Pâles	Les Rappes d'en-Bas, Le Tevegny, La Poya	5,97	20,25
Surface en ha									
(Epoque de maturité 10 jours avant le Chasselas)									
Garanoir	V			V	V			3,00	
(Epoque de maturité plus ou moins 5 jours par rapport au Chasselas)									
Diolinoir (1 à 2)	VV	VV		X		X			
Gamaret	VV	VV		VV	VV	VV			
Gamay	VV	VV	V	V	VV	VV			
Pinot noir	VV	VV		V	VV	VV			
Galotta	VV								
(Epoque de maturité 5 à 15 jours après le Chasselas)									
Ancellotta (2 à 3)	VV								
Cabernet Sauvignon (2 à 3)	V								
Merlot	VV	V							
Syrah (2 à 3)	VV	X				XX			
(Epoque de maturité 15 à 30 jours après le Chasselas)									
Cornalin du Valais	VV								
Humagne rouge		X							
Classes de qualité des cépages selon l'Ordonnance sur la vigne et le vin du 17 mars 2004 avec les modifications du 20 juin 2007:									
Cépage Grand Cru	VV GC								
Cépage adapté	VV								
Cépage autorisé	V								
Cépage mal adapté	X								
Cépage interdit	XX								

Cépage particulièrement bien adapté dans ce secteur ou partie de secteur et qui est réputé produire des vins de grande qualité (typicité des terroirs)

Cépage dont on est sûr qu'il est garant d'un très bon vin dans ce secteur

Cépage qui permet d'élaborer un bon vin dans ce secteur, mais pour lequel l'étude doit être approfondie

Cépage dont la qualité du vin dans est moyenne dans ce secteur et qu'il convient de changer à la prochaine reconstitution

Cépage dont la qualité du vin est insuffisante dans ce secteur. Toute nouvelle plantation avec ce cépage n'a pas droit à l'AOC dès l'affinement et l'homologation des secteurs d'encépagement.

TABLEAU SYNOPTIQUE DES PRIORITES D'ENCEPAGEMENT DE CHAQUE SECTEUR COMMUNAL - COMMUNE DE MARTIGNY-COMBE

Pour de plus amples détails, se référer au descriptif de chaque secteur

CEPAGES ROUGES

SECTEURS D'ENCEPAGEMENT AVEC LES PRINCIPAUX NOMS LOCAUX OU CADASTRAUX					
I	J				
Le Torrent de Saint-Jean, Le Reinarde, Le Planet, Le Châtelis, Saint-Jean, La Ya d'en-Haut, Les Parignières, Le Chanton-d'en-Bas	Le Reposieux				
5,60	0,51				
Surface en ha					
(Epoque de maturité 10 jours avant le Chasselas)					
Garanoir	V				
(Epoque de maturité plus ou moins 5 jours par rapport au Chasselas)					
Cépages de 1ère époque et 1 à 2					
Diolinoir (1 à 2)	X				
Gamaret	VV				
Gamay	VV				
Pinot noir	V				
Galotta	V				
(Epoque de maturité 5 à 15 jours après le Chasselas)					
Cépages de 2ème époque et 2 à 3					
Ancellotta (2 à 3)					
Cabernet Sauvignon (2 à 3)					
Merlot	XX				
Syrah (2 à 3)	XX				
(Epoque de maturité 15 à 30 jours après le Chasselas)					
Cépages de 3ème époque					
Cornalin du Valais					
Humagne rouge					
Classes de qualité des cépages selon l'Ordonnance sur la vigne et le vin du 17 mars 2004 avec les modifications du 20 juin 2007:					
Cépage Grand Cru	VV GC				
Cépage adapté	VV				
Cépage autorisé	V				
Cépage mal adapté	X				
Cépage interdit	XX				

Cépage particulièrement bien adapté dans ce secteur ou partie de secteur et qui est réputé produire des vins de grande qualité (typicité des terroirs)
 Cépage dont on est sûr qu'il est garant d'un très bon vin dans ce secteur
 Cépage qui permet d'élaborer un bon vin dans ce secteur, mais pour lequel l'étude doit être approfondie
 Cépage dont la qualité du vin dans est moyenne dans ce secteur et qu'il convient de changer à la prochaine reconstitution
 Cépage dont la qualité du vin est insuffisante dans ce secteur. Toute nouvelle plantation avec ce cépage n'a pas droit à l'AOC dès l'affinement et l'homologation des secteurs d'encépagement.

TABLEAU SYNOPTIQUE DES PRIORITES D'ENCEPAGEMENT DE CHAQUE SECTEUR COMMUNAL - COMMUNE DE MARTIGNY-COMBE

Pour de plus amples détails, se référer au descriptif de chaque secteur

SECTEURS D'ENCEPAGEMENT AVEC LES PRINCIPAUX NOMS LOCAUX OU CADASTRAUX							
A	B	C	D	E	F	G	H
Les Bans, Le Liappey, Les Combailles, Champortey, Les Bellaines, Soleil	Sur les Sex, Les Lentillières, Champortey, Les Combailles, Le Liappey, Châblots, Béranger, Les Pâles, Les Ecottins, Le Perrey, La Vidondée, Les Bans, Le Châtells	Soleil, L'Arbignon	Les Creusats	Plan-Cerisier, Le Perrey	Sommet des Vignes	Les Ecottins, Forêt, Les Pâles	Les Rappes d'en-Bas, Le Tevegny, La Poya
13,40	15,48	1,98	1,02	2,48	0,17	1,99	1,18

Surface en ha

Cépages précoces à très précoces (Epoque de maturité 10 jours avant le Chasselas)

Doral (P à 1)							
Gewürztraminer	V						
Müller-thurgau							

Cépages de 1ère époque à 1 à 2

Chardonnay	V	VV		X		V	V
Chasselas	VV	VV	VV	VV	V	VV	VV
Muscat (1 à 2)	V	X					
Pinot blanc	VV	VV					
Pinot gris	VV	VV	VV	X		V	
Savagnin blanc (1 à 2)	VV	V		X			
Sauvignon blanc (1 à 2)	V	V					
Sylvaner (1 à 2)	VV	XX		XX		XX	

Cépages de 2ème époque et 2 à 3

Amigne (2 à 3)	V						
Humagne blanc	V						
Riesling		V					X
Viognier							

Cépages de 3ème époque

Marsanne blanche	VV	X					XX
Arvine	VV	X		X			

Classes de qualité des cépages selon l'Ordonnance sur la vigne et le vin du 17 mars 2004 avec les modifications du 20 juin 2007:

Cépage Grand Cru	V V GC						
Cépage adapté	V V						
Cépage autorisé	V						
Cépage mal adapté	X						
Cépage interdit	XX						

Cépage particulièrement bien adapté dans ce secteur ou partie de secteur et qui est réputé produire des vins de grande qualité (typicité des terroirs)

Cépage dont on est sûr qu'il est garant d'un très bon vin dans ce secteur

Cépage qui permet d'élaborer un bon vin dans ce secteur, mais pour lequel l'étude doit être approfondie

Cépage dont la qualité du vin dans est moyenne dans ce secteur et qu'il convient de changer à la prochaine reconstitution

Cépage dont la qualité du vin est insuffisante dans ce secteur. Toute nouvelle plantation avec ce cépage n'a pas droit à l'AOC dès l'affinement et l'homologation des secteurs d'encépagement.

TABLEAU SYNOPTIQUE DES PRIORITES D'ENCEPTEMENT DE CHAQUE SECTEUR COMMUNAL - COMMUNE DE MARTIGNY-COMBE

Pour de plus amples détails, se référer au descriptif de chaque secteur

CEPAGES BLANCS

SECTEURS D'ENCEPTEMENT AVEC LES PRINCIPAUX NOMS LOCAUX OU CADASTRAUX	
I	J
Le Torrent de Saint-Jean, Le Reiharde, Le Planet, Le Châtelis, Saint-Jean, La Ya d'en-Haut, Les Parignières, Le Chanton-d'en-Bas	Le Reposieux
1,90	0,07
Surface en ha	

Cépages précoces à très précoces (Epoque de maturité 10 jours avant le Chasselas)

Doral (P à 1)	V
Gewürztraminer	
Müller-thurgau	V

Cépages de 1ère époque à 1 à 2 (Epoque de maturité plus ou moins 5 jours par rapport au Chasselas)

Chardonnay	V
Chasselas	VV
Muscat (1 à 2)	V
Pinot blanc	
Pinot gris	
Savagnin blanc (1 à 2)	X
Sauvignon blanc (1 à 2)	
Sylvaner (1 à 2)	XX

Cépages de 2ème époque et 2 à 3 (Epoque de maturité 5 à 15 jours après le Chasselas)

Amigne (2 à 3)	
Humagne blanc	
Riesling	
Viognier	

Cépages de 3ème époque (Epoque de maturité 15 à 30 jours après le Chasselas)

Marsanne blanche	XX
Arvine	XX

Classes de qualité des cépages selon l'Ordonnance sur la vigne et le vin du 17 mars 2004 avec les modifications du 20 juin 2007:

V V GC	Cépage particulièrement bien adapté dans ce secteur ou partie de secteur et qui est réputé produire des vins de grande qualité (typicité des terroirs)
V V	Cépage dont on est sûr qu'il est garant d'un très bon vin dans ce secteur
V	Cépage qui permet d'élaborer un bon vin dans ce secteur, mais pour lequel l'étude doit être approfondie
X	Cépage dont la qualité du vin dans est moyenne dans ce secteur et qu'il convient de changer à la prochaine reconstitution
X X	Cépage dont la qualité du vin est insuffisante dans ce secteur. Toute nouvelle plantation avec ce cépage n'a pas droit à l'AOC dès l'affinement et l'homologation des secteurs d'encépagement.

CEPAGES A TESTER

Dans le descriptif des secteurs d'encépagement ne figurent que les cépages actuellement cultivés dans le secteur.

Il n'est donc pas sans intérêt de mentionner des cépages qu'il serait envisageables de planter et de vinifier afin de juger à l'expérience s'ils s'avèrent adaptés au terroir et donc à tester en définitive.

Remarque:

Les cépages autorisés à titre d'essai n'ont pas droit à la désignation AOC et ne figurent pas dans une des quatre classes de qualités ci-dessus

COMMUNE DE MARTIGNY-COMBE

Conseils d'encépagement actuel et futur

Cépages rouges

